



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 71744

## Texte de la question

M. René André appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de réadapter les pouvoirs des gardes champêtres, véritable police rurale de proximité. Sachant que la loi relative à la sécurité quotidienne permet dorénavant aux gardes champêtres de constater par procès-verbal certaines infractions au code rural, telles l'absence de déclaration à la mairie des chiens dangereux et le non-respect des règles relatives à l'accès et au stationnement des chiens dangereux dans certains lieux, il paraît indispensable aujourd'hui d'élargir leurs compétences de police judiciaire et leurs attributions de police de la route. Il souhaite avoir son sentiment sur ce problème.

## Données clés

**Auteur :** [M. René André](#)

**Circonscription :** Manche (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71744

**Rubrique :** Collectivités territoriales

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 janvier 2002, page 150